

La suisse en 1815 : le second passage des alliés et l'expédition de Franche-Comté

Autor(en): **Muret, H. / Cérenville, B. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **57 (1912)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-339415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SUISSE EN 1815

Le second passage des Alliés et l'expédition de Franche-Comté.

Le soir du 14 décembre 1814, les soldats du colonel Herrenschand, cédant à la pression formidable des alliés, abandonnaient sans coup férir la ville de Bâle et le sol helvétique à l'invasion étrangère. Le cœur agité de douleur et de colère, ils défilaient par une pluie battante près de St-Jacques, non loin de l'endroit où quatre siècles auparavant 1400 Confédérés s'étaient héroïquement sacrifiés.

Les comparaisons qui s'imposaient à leur esprit, nous les faisons encore à l'heure actuelle. Nous éprouvons quelque embarras à joindre l'histoire de 1814 et 1815 à nos fastes militaires, après la gigantesque épopée de Marignan et les exemples magnifiques de fidélité au drapeau transmis par nos anciens régiments au service de France.

Nous serions tentés de vouer à l'oubli ces dates humiliantes et de les ranger plutôt au nombre de ces jours « néfastes » qui, marqués jadis sur les tables publiques des Romains, interdisaient au peuple toute fête et toute réjouissance.

Néanmoins, l'étude des événements de 1815 est utile aux Suisses, et même, dans un certain sens, réconfortante, puisqu'elle fait d'autant mieux ressortir notre force rétablie.

Elle éveille ces blessures d'amour-propre dont la piqure avertit et stimule.

Elle permet de fixer équitablement la part de responsabilités et des circonstances atténuantes qui revient à chacun dans cette crise.

Elle met nettement en lumière les précieux enseignements qui se dégagent pour tous de cette fâcheuse aventure : obliga-

tion impérieuse de s'assurer contre les risques que ferait courir à notre neutralité le retour d'une situation internationale menaçante; nécessité pour la Confédération d'adopter, dès le début d'un conflit, une politique franche et énergique qui fasse comprendre à tous son intention de faire respecter le sol suisse; démonstration éclatante de l'utilité pour un petit pays d'une armée forte et solidement organisée.

Au point de vue spécial de notre histoire militaire, cette date de 1815 n'est pas sans intérêt; elle marque le moment où nos troupes ont, pour la dernière fois, passé la frontière; il ne peut nous être indifférent de savoir comment elles se sont comportées à cette occasion.

Enfin, l'année 1815 constitue dans l'histoire de l'armée suisse comme dans celle du pays tout entier, une étape finale, en même temps qu'un nouveau point de départ important.

Elle inaugure pour la Confédération une période de transformation politique; pour ses institutions militaires elle marque le début d'une évolution qui se poursuivra pendant tout le dix-neuvième siècle, et qui se continue à l'heure actuelle.

I

En 1809, Napoléon, alors à l'apogée de sa puissance, déclarait au landammann Reinhard: « Votre neutralité est un mot vide de sens. » En fait, le « privilège heureux respecté par la guerre et le temps, » proclamé par l'ancienne Confédération, affirmé à nouveau dans toutes les occasions solennelles, avait perdu toute valeur depuis la néfaste journée du 3 mars 1798.

Pauvre neutralité! pendant toute la République une et indivisible, son nom ne fut même pas prononcé. Sous l'Empire, mannequin dérisoire dressé au bord du champ helvétique, elle écartait les intrus pour permettre à un seul homme de recueillir d'autant plus aisément sa moisson annuelle de soldats. Ce ne fut qu'après la déroute de Leipzig qu'on chercha à rendre la vie à ce fantôme, mais avec quelles craintes et quelles hésitations.

En 1813 et 1814 on constate déjà l'échec complet de ces timides essais. L'année suivante, la Suisse viole elle-même le principe qu'elle a proclamé.

Avant d'aborder le sujet même de notre étude, il importe donc de retracer rapidement les événements dont l'histoire de 1815 est la conséquence et le dénouement.

Le 15 novembre 1813, la Diète extraordinaire de Zurich, réunie à l'approche des armées alliées, proclamait solennellement la neutralité des cantons dans la grande lutte ouverte pour la domination de l'Europe ; pour appuyer son décret, elle vota à l'unanimité la mise sur pied de 12 000 hommes. Le 20 novembre, elle communiquait sa décision au pays et la transmettait peu après aux gouvernements des puissances. En Suisse, le peuple accueillit la nouvelle avec des sentiments mêlés. Le joug de Napoléon avait été dur. Mais, à beaucoup d'égards, l'Empereur gardait sur le peuple toute l'influence de son puissant prestige. Pour plusieurs, il incarnait encore des idées révolutionnaires ; les Vaudois notamment, menacés en 1802 par les troupes fédéralistes, avaient vu leur indépendance sauvée par son intervention rapide. Les citoyens qui représentaient cette opinion et se recrutaient pour la plupart dans les nouveaux cantons, n'admettaient qu'une seule politique : la neutralité absolue.

Au contraire, que représentaient pour eux les monarques alliés ? La réaction, le retour à la sujétion. Aux côtés des Autrichiens, marchaient les émigrés, qui montraient aux alliés la route à suivre et dans la troupe desquels on distinguait, à côté de quelques hommes sincères et honnêtes, beaucoup de malheureux aigris par un long exil, incapables de tenir compte des changements survenus et ne rêvant que vengeance et restauration violente. Ils tendaient la main aux partisans des anciennes aristocraties qui, dans les villes, reprenaient courage et, de toutes leurs forces, cherchaient à joindre leurs armes à celles de l'Autriche. Entre ces deux groupes extrêmes, se trouvait l'élément flottant qui désirait avant tout la paix et la tranquillité.

Comme le peuple suisse, les gouvernements européens firent à la note de la Diète un accueil très divers.

Pour la France, que les événements avaient subitement rendue souple et conciliante, la neutralité, mot « vide de sens » devint d'un jour à l'autre « conforme aux traités et aux plus chers intérêts de la Confédération ».

Les alliés, suspendant leur marche victorieuse, avaient fait halte sur le Rhin. Les souverains et les commandants de l'armée étaient arrivés à Francfort à la fin de novembre. Les députations chargées de leur annoncer la décision de l'Assemblée fédérale les rencontrèrent dans cette ville. Elles trouvèrent les alliés délibérant sur le plan à adopter pour la suite des opérations.

Le message de la Confédération ne fut pas bien reçu; il venait contrarier singulièrement les résolutions arrêtées par les généraux; apprécié de façon très opposée par les différents membres de la coalition, il fit naître des divergences de vues et provoqua des discussions qui dégénérent en un sérieux conflit d'opinions.

A l'offensive impétueuse, à la marche immédiate sur Paris que préconisaient Blücher et les Prussiens, l'état-major avait préféré l'action plus lente et méthodique que faisaient valoir Schwarzenberg appuyé par les Autrichiens. Le plan de ce dernier consistait à faire passer par la Suisse le gros de l'armée pour tourner la ligne des forteresses ennemies, et pénétrer ensuite au cœur de la France, dans un pays mal organisé pour la résistance. Comment concilier ces intentions avec la déclaration de neutralité envoyée par la Diète?

En présence de cette question, deux groupes se formèrent, dont la lutte, sourde ou déclarée, remplit l'histoire des années 1814 et 1815. Le premier, représenté par le czar Alexandre que stimulait son ancien précepteur La Harpe ainsi que le général Jomini, était opposé à toute violation du territoire helvétique; il n'admettait l'idée d'un passage en Suisse qu'au cas où la Confédération l'aurait librement consenti. Il se proposait de faire franchir le Rhin à l'armée alliée en amont de Bâle sans toucher les cantons.

Au contraire, l'empereur d'Autriche, Metternich et les éléments militaires, décidés à passer outre, voulaient tout sacrifier aux intérêts stratégiques. Le comité réactionnaire de Waldshut travaillait avec eux dans ce sens et poussait à l'intervention directe des Autrichiens en Suisse. D'ailleurs, la politique équivoque de la Diète fournissait un sérieux appoint à ce parti. L'assemblée, hésitante et faible, n'avait-elle pas autorisé les cantons, par sa circulaire du 8 novembre, à continuer le recrutement pour les régiments au service de Napoléon? Comment prendre au sérieux une pareille neutralité?

Il fallut vaincre la résistance d'Alexandre par la surprise. Sans rien en dire au czar, on précipita les opérations. Le 13 décembre, l'armée de Schwarzenberg, massée en Souabe et surtout dans la Forêt Noire, aux portes de Bâle, achevait la conversion qui échelonnait ses différents corps le long de la frontière helvétique. Sans autre avertissement qu'un simple entretien du colonel de Herrenschwand, commandant le détachement suisse à

Bâle, avec un officier autrichien, les troupes de Schwarzenberg avancèrent contre la ville. Le 20, les soldats de la Confédération, trop peu nombreux d'ailleurs pour songer à une résistance sérieuse, évacuèrent le vieux pont et, par ordre supérieur, se retirèrent à l'intérieur du pays, indignés du rôle qu'on leur avait fait jouer.

Le 21, à 9 heures du matin, les premiers « Kaiserlicks » entraient à Bâle, et le même jour, d'autres corps de l'armée de Schwarzenberg pénétraient en Suisse par les cantons de Schaffhouse et de Zurich.

C'est seulement alors que le landammann reçut des chargés d'affaires russe et autrichien l'avis de passage qu'accompagnaient quelques explications. C'était une vague justification de ces procédés dépourvus de toute forme. La neutralité des cantons n'existe actuellement que de nom, disait en substance cette déclaration. Elle a été en fait suspendue par les événements. Dans ces conditions, les puissances ne peuvent l'admettre, mais elles s'engagent à la rétablir dans son ancienne forme et à la reconnaître solennellement aussitôt que la Confédération, soustraite à l'influence française, sera devenue vraiment libre.

Jadis, à la Consulta, Napoléon, pour expliquer la tutelle qu'il exerçait sur les cantons, avait dit : « Ce n'est qu'à l'époque de la paix générale et lorsque tout ce qui a été retranché deviendra fixe que la Suisse pourra reconquérir son indépendance absolue et une constitution de frontière. » Les alliés reprenaient à leur compte cette manière de comprendre la neutralité helvétique.

L'irrésolution et la faiblesse de la Diète, les intrigues habiles des diplomates autrichiens, avaient fait réussir le coup monté par Schwarzenberg et Metternich. Le czar, dont on avait surpris la bonne foi, accepta la situation, non sans en avoir témoigné le plus vif mécontentement. Le 24 décembre, les contingents cantonaux étaient licenciés.

Le passage des alliés dura du 21 décembre 1813 au 13 janvier 1814. Schwarzenberg avait formé son armée en neuf colonnes dont cinq effectuèrent aussitôt la traversée du territoire suisse. La première, commandée par Bubna, se dirigea sur Soleure, Berne et Lausanne pour occuper sans coup férir Genève, dont il importait de s'assurer. Le général autrichien laissa de bons souvenirs; ses troupes observèrent une ferme discipline; lui-même, avec beaucoup de tact, sut éviter de se mêler à la politique inté-

rieure du pays ; il refusa de servir d'instrument aux patriciens qui l'engageaient à rétablir « en passant » la domination bernoise sur le Pays de Vaud.

Les autres colonnes autrichiennes, sous Colloredo, Bianchi, Gyulay, Hesse-Hombourg, traversant les campagnes de Zurich, d'Argovie et le plateau, marchèrent sur Berne et pénétrèrent par différents points du Jura bernois sur le sol français. Elles furent suivies par de nombreuses réserves russes et allemandes. Les souverains, avec une brillante escorte, passèrent le 12 janvier à Bâle.

Malgré leur bonne tenue et l'ordre donné de ménager les populations, les alliés avaient lourdement mis le pays à contribution. Les énormes livraisons de vivres, l'encombrement des bâtiments publics et des maisons privées, les réquisitions pour le service des étapes, tout cela grevait le citoyen de charges très onéreuses¹. Les convois de blessés, l'établissement des hôpitaux provoquaient des épidémies de typhus. A Bâle et à Genève, villes frontières, on redoutait une répercussion plus directe de la guerre, on notait avec anxiété les péripéties de la campagne dans laquelle l'empereur déployait toutes les ressources de son merveilleux génie. En février, Champaubert et Montmirail firent craindre un retour offensif de l'armée française. Aux portes de Bâle, se déroula pendant quatre mois le siège de Huningue, bloqué par les Austro-Bavarois de Wrède.

Augereau s'était rapidement avancé sur Genève, et ses troupes avaient livré aux soldats de Bubna le combat indécis de St-Julien. La ville était menacée d'un investissement. Déjà, les têtes de colonnes françaises débouchaient sur St-Cergues, lorsque Augereau, modifiant son plan, fit marcher son armée le long du Jura vers le nord.

Avec l'abdication de l'empereur et l'entrée des alliés à Paris, la Confédération retrouvait la sécurité de sa frontière ; mais ce fut pour inaugurer aussitôt après, à l'intérieur, une période de troubles et de malaises.

L'acte de médiation, supprimé par la Diète le 29 décembre 1813, avait été remplacé par une vague convention provisoire entre cantons. Sans constitution, le pays était une proie mûre

¹ La Confédération dut aussi fournir de l'artillerie pour le siège de Besançon. A Morges la population s'ameuta et voulut empêcher le départ des canons, qu'on fut obligé de faire partir de nuit. Ochsli II, p. 4.

pour les agitateurs. La lutte entre l'ancien régime et les idées nouvelles reprenait en Suisse, sourde d'abord, puis plus menaçante. Elle se répercutait sur une scène plus vaste, à Vienne, où elle trouvait son expression dans la rivalité du czar et du premier ministre autrichien. Berne était le centre des menées réactionnaires ; les patriciens, de concert avec le comte de Senfft-Pilsach, l'intrigant agent de Metternich, y avaient, le 23 décembre, restauré purement et simplement l'ancien état de choses. Ils annonçaient avec éclat leur intention d'occuper à nouveau le sol vaudois ; déjà ils faisaient avancer des troupes dans le Gessenay ; à Soleure, dans les Grisons, à Fribourg, à Lucerne, le régime aristocratique était rétabli. Les anciens propriétaires de bailliages réclamaient à grands cris, qui l'Argovie, qui la Léventine, qui le Toggenbourg.

Devant ces prétentions, les populations sujettes de jadis se préparaient résolument à défendre leurs jeunes libertés. L'ancien Pays de Vaud surtout se trouvait dans une situation critique qui, semblait-il, ne pouvait se dénouer que par les armes. Ce canton n'était-il pas la patrie de La Harpe, auteur responsable de l'attitude adoptée par le czar ? N'avait-il pas été un obstacle permanent aux combinaisons des alliés ? Tout le mal venait de ce gêneur dont les moindres manifestations étaient épiées, notées comme prétextes à intervention. L'atmosphère de méfiance créée par Berne devenait chaque jour plus lourde autour de ce « repaire de bonapartistes » contre lequel le gouvernement des Bourbons préparait déjà un plan de campagne ¹.

Les fondateurs de l'indépendance vaudoise, Monod, Muret, Pidou, pilotes calmes et énergiques, conduisaient avec tranquillité leur barque au milieu de tous ces écueils ; à Vienne, ils faisaient agir leur puissant protecteur russe ; en même temps, ils levaient des troupes et surveillaient leurs frontières.

Le gouvernement argovien prit aussi des mesures de défense. La guerre civile menaçait. Des mouvements armés s'étaient produits sur plusieurs points du pays. La Diète comprit le danger et fit cesser partout les préparatifs belliqueux.

Au même moment, l'Assemblée que l'histoire a baptisée du nom de « Longue Diète » s'efforçait de mettre sur pied un nouveau

¹ Ce plan, absolument authentique, fut élaboré et signé par le baron de Prichamp, commandant de la place de Besançon. Trois corps devaient marcher sur le canton de Vaud par l'Ecluse, le Jura et Yverdon et Porrentruy. Le projet reçut un commencement d'exécution et un bataillon fut rassemblé à Pontarlier.

pacte fédéral qui devait être présenté aux puissances européennes.

Après des discussions sans fin, entravées par les prétentions territoriales de quelques cantons ; après les rédactions successives de trois projets de constitution, la Confédération reprit corps. Pendant ce temps, le congrès de Vienne cherchait, non sans peine, à préciser pour l'avenir la situation internationale de la Suisse.

Le désaccord était complet sur la grande scène où se jouait le sort de l'Europe. Dans les coulisses, on dansait, on festoyait, on intriguait. La pièce conduite par les diplomates n'avancait pas. Les vieilles rivalités reparaissaient entre Russes et Prussiens, Autrichiens et Anglais. L'inimitié entre le czar et la cour de Vienne allait s'accroître.

Peut-être, les hommes qui participaient au congrès au nom de la Suisse, eussent-ils obtenu des concessions importantes en agissant avec ensemble. Mais les représentants officiels de la Confédération jouissaient de peu de crédit. Certains cantons avaient aussi envoyé pour leur compte des délégués à Vienne. Ces personnages puissants par leurs relations personnelles avec les souverains et les diplomates, soutenaient habilement leurs revendications particulières, mais oubliaient l'intérêt général de la patrie. Par manque de décision, de sens diplomatique, et de concessions opportunes sur des questions de détail, Constance et la Valteline furent perdues pour nous. Par contre, Pictet obtint le désenclavement de Genève. La Harpe et Rengger bataillèrent avec succès au sujet des revendications territoriales bernoises. Les indemnités à accorder aux anciens cantons dépossédés, les rectifications de frontière auxquelles donnaient lieu la cession du Valais, de Neuchâtel et Genève, les combinaisons ingénieuses des puissances qui désiraient avant tout soustraire la Suisse à l'influence française, toutes ces questions se mêlaient et s'enchevêtraient. L'épée de Napoléon vint à propos trancher cet écheveau compliqué à débrouiller.

Le 1^{er} mars l'empereur avait débarqué en France. Aussitôt les difficultés s'aplanirent comme par enchantement. La déclaration du 20 mars résuma les discussions laborieuses du congrès ; elle reconnaissait les dix-neuf cantons établis par l'acte de médiation ; elle garantissait l'indépendance et la neutralité perpétuelle de la Suisse, réglait les litiges territoriaux et fixait les indemnités accordées aux anciens Etats souverains. Sur beaucoup de

points, elle ne répondit pas aux espérances des délégués; mais il fallut se contenter de ces solutions hâtives pour satisfaire à d'autres besognes plus pressantes.

A Vienne, on avait cessé de pérorer et de danser. Tous suivaient avec stupeur dans le ciel l'aigle impérial, volant « de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame ». Sur les tables des diplomates, les plans de campagne avaient remplacé les cartes des territoires à partager. Toute l'œuvre du congrès semblait remise en question.

Le 7 mars, Napoléon entra à Grenoble; le 9, une lettre de Bubna fit connaître la redoutable nouvelle au gouvernement genevois qui, en toute hâte, expédia un courrier à Zurich pour demander du secours.

La consternation ne fut pas moins grande en Suisse qu'à Vienne. Quels ménagements attendre après la politique suivie en 1814? On pouvait craindre que l'Empereur, rencontrant quelque résistance sur sa route, ne se dirigeât aussitôt avec ses troupes sur les cantons et n'y exerçât une vengeance immédiate. Il importait avant tout de protéger Genève; le 12 mars, sans hésitation et à l'unanimité, la Diète décréta la mise sur pied de 12000 hommes dont elle confia le commandement provisoire au colonel Finsler.

Cependant, la défection de Ney survenue le 18 mars, avait ouvert à l'Empereur le chemin de Paris tout en éloignant sa route de la Suisse. Partout acclamé par les populations qu'inquiétaient les tendances des Bourbons, Napoléon atteignit sa capitale sans coup férir.

Le danger le plus imminent était écarté, mais la question brûlante de la neutralité se posait de nouveau en face du grand conflit qui se préparait.

Sur ce point, la Diète manifesta dès la première heure le plus grand embarras; dans la proclamation qu'elle adressait le 24 mars au peuple pour justifier ses mesures militaires, elle ne prononçait pas le mot de neutralité, mais invoquait seulement la nécessité de défendre l'indépendance du pays contre la France. Nous reviendrons sur cette déclaration qui caractérise à merveille la politique incertaine et équivoque de la haute assemblée. Auparavant, il convient d'examiner ce que signifient ces moyens de défense auxquels la Diète faisait appel. Que valait l'armée suisse en 1815? Quelle était sa force morale et matérielle?

Le système militaire de l'ancienne Confédération s'était effondré au Grauholz. Il avait fait son temps. Depuis longtemps les méfiances, les jalousies avaient rompu l'unité du pays; les contingents n'accouraient plus comme jadis à l'appel d'alarme d'un canton.

Le vieil esprit guerrier n'avait pas disparu; il s'affirmait encore dans les régiments étrangers et, d'une façon éclatante, sur tous les champs de bataille de l'Europe. A l'intérieur, employées uniquement à des besognes de police ou aux luttes civiles, les troupes suisses avaient perdu toute cohésion. A la dernière heure, elles furent sauvées du déshonneur par les braves de Neuenegg.

Les hommes de l'Helvétique s'attachèrent à effacer jusqu'aux dernières traces de ce passé militaire. Ils détruisirent même les drapeaux, qui furent vendus « comme taffetas au profit de la nation. »

Ils avaient la ferme volonté de créer une armée vraiment nationale, fondée sur l'unité de commandement. Dans leur idéalisme généreux, ils voyaient déjà les citoyens s'enrôler en foule sous les bannières de la République une et indivisible.

Mais le peuple ne comprenait pas cette patrie toute artificielle qu'on lui imposait et qui ne répondait chez lui à aucun souvenir, à aucun sentiment profond. Les ressources matérielles manquaient à cette réforme, aussi bien que la base morale. Sans l'argent nécessaire pour remplir les arsenaux, pour reconstituer un organisme complet, les projets les plus grandioses restaient lettre morte et devaient aboutir à un lamentable échec.

Dans le nouveau système, la légion helvétique représentait l'élément permanent. Corps de police plutôt que troupe militaire, elle comptait réglementairement 1500 hommes d'infanterie, des hussards et des artilleurs. Les demi-brigades auxiliaires qui constituaient le second échelon, se formaient par recrutement volontaire. On y fit appel en 1799 au moment de la guerre contre l'Autriche. En dernière ligne venaient les milices sédentaires, la vraie armée nationale qui comprenait tous les citoyens de 20 à 45 ans en état de prendre les armes.

Jamais les unités n'atteignirent les effectifs prévus; elles étaient composées en majorité de Zuricois et de Vaudois; le chiffre de ces troupes ne dépassa jamais 22000 hommes.

Quelques corps secondèrent utilement les Français ; mais après la première bataille de Zurich, les demi-brigades fondirent comme par enchantement. Ce fut une désertion générale. En 1802, deux ou trois bataillons furent seuls à accompagner le gouvernement dans sa fuite sur Lausanne.

Des règlements, des uniformes et, chose plus grave, le souvenir d'une expérience manquée, voilà tout ce qui restait de ces premiers essais de centralisation de la défense nationale.

Après une période anarchique, l'Acte de Médiation rendit la paix aux cantons, mais en leur imposant au point de vue militaire, l'impuissance voulue et préméditée par Bonaparte. « L'unité est contraire à la nature » avait dit le premier Consul aux Suisses, conciliant habilement les intérêts du fédéralisme avec ceux de la politique française ; la formule fut rigoureusement appliquée à l'armée.

Pour Bonaparte, les capitulations, qui garantissaient à la France un contingent de 16 000 hommes de troupes magnifiques, passaient avant tout. Quant au reste, déclarait-il, il est dans l'intérêt même de la Confédération de ne pas avoir d'armée nombreuse et fortement organisée. Le rôle de puissance militaire est onéreux et les cantons ne sont pas assez riches pour en supporter les frais. La Suisse ne représentera jamais en Europe qu'une quantité négligeable ; la haute protection de la France doit lui suffire.

Tout caractère commun doit disparaître de l'armée, composée comme dans l'ancienne Confédération de contingents disparates, qui ne sont groupés qu'à de rares occasions. L'Empereur, aussi bien que les pouvoirs cantonaux jaloux de leurs prérogatives, se chargeront, par un contrôle féroce, d'étouffer en germe les quelques tentatives faites pour donner un peu d'unité à cette organisation incertaine.

Les contingents étaient formés à raison de deux hommes sur cent âmes de population dans chaque canton, 15 300 hommes au total. Chaque gouvernement était libre d'instruire et d'armer ses troupes à sa guise. Le général, nommé en cas exceptionnel par la Diète, constituait le seul lien entre ces corps si différents les uns des autres.

Quelques timides essais furent renouvelés de temps à autre, en vue de créer un état-major, des règlements généraux de service, un fonds de guerre. Dénoncés chaque fois comme des

empiétements du pouvoir central, ils échouaient devant les protestations immédiates des Etats.

Quelques cantons firent de louables efforts pour mettre leurs soldats à la hauteur des exigences. Mais ils puisaient à des sources différentes. Vaud s'inspirait de l'organisation française, Zurich copiait l'armée allemande et Berne avait pris pour modèle les anciens régiments suisses. Ailleurs, les contingents cantonaux existaient à peine ou se trouvaient dans un état de dénuement pitoyable. Les vices résultant du manque d'uniformité se firent sentir dès la première épreuve à laquelle fut soumise l'armée de la Médiation, en 1805, lors de la guerre entre la France et l'Autriche. Cette fois-là, comme en 1809, la mise sur pied des troupes suisses ne fut qu'une simple formalité. La dépendance étroite dans laquelle se trouvaient les cantons vis-à-vis de la France rendait illusoire toute véritable neutralité.

La Diète avait voulu mobiliser le premier contingent de 15200 hommes; on réussit avec peine à rassembler 10400, soldats qui, groupés en quatre brigades, furent répartis le long de la frontière autrichienne. Les Vaudois ne faisaient pas mauvaise figure, mais le contingent saint-gallois avait misérable apparence; au point de vue militaire le Tessin ne comptait pas; son bataillon rejoignit l'armée fédérale au moment du licenciement. De Wattenwyl, le commandant en chef, ainsi que l'état-major, firent de leur mieux pour combler les lacunes dans l'instruction et l'administration des troupes, mais leurs efforts ne pouvaient avoir de résultats durables.

En 1809, nouvelles alarmes. Le 11 mars, un régiment de cavalerie française viola froidement la frontière à Bâle. En avril, la révolte du Tyrol obligea la Diète à lever un tiers du premier contingent. Lorsque le Voralberg se fut joint à l'insurrection et que la Valteline eut à son tour donné des signes d'agitation, il fallut envoyer sur le Rhin oriental un renfort de 7000 hommes, échelonnés sur une longue ligne du Tessin à Schaffhouse. Cette manifestation ne marque aucun progrès dans les institutions militaires de la Suisse.

En 1813, le corps d'occupation fut porté à 20000 hommes; mais les lenteurs et le désordre ne firent qu'augmenter en proportion des effectifs. On sait à quelle pitoyable capitulation ces préparatifs aboutirent. Les contingents cantonaux rentrèrent chez eux sans tirer un coup de fusil.

Pendant toute la Médiation, on assista à la répétition désolante des mêmes phénomènes : bonne volonté de quelques individus, vices incurables du système, efforts isolés venant échouer devant l'inertie générale.

La mobilisation de 1815, dernier et douloureux émoignage de l'impuissance de notre pays à cette époque, clôt la série de ces expériences manquées. La Diète avait décrété la mise sur pied de 30 000 hommes. Le 10 mars, la Commission militaire décida l'occupation de Genève et de toute la frontière occidentale. Cet ordre arrivait à Lausanne le 12. Les deux bataillons Burnat et Martin, de la brigade Guiguer de Prangins se mirent en route les premiers. On leur adjoignit deux compagnies d'artillerie. Le bataillon Martin marcha sur le pays de Gex, le bataillon Burnat reçut pour mission de se rendre de Nyon à Genève et de mettre cette dernière ville particulièrement exposée à l'abri d'un coup de main.

A la frontière, un premier incident se produisit. Les soldats furent arrêtés par les fonctionnaires français de Versoix, malgré les clauses du traité de Paris qui autorisaient le passage des troupes suisses sur ce point. Déjà, le gouvernement vaudois avait fait préparer des barques pour le transport par eau ; mais le colonel Finsler, fort de son droit, donna à Guiguer l'ordre de poursuivre sa marche. Procès-verbal fut dressé et signé. Le bataillon entra le 18 à Genève ; son arrivée survint à point pour rassurer la population, qui avait appris le jour même la défection du maréchal Ney et s'en était alarmée au plus haut degré.

Cette première mobilisation fut relativement rapide. Que dire des lenteurs incroyables qui caractérisèrent la suite des opérations ? Le nouveau pacte, mal défini, et mal compris, le défaut d'unité dans les règlements, l'absence de fonds, d'armes et munitions, tout contribuait à entraver la mise sur pied.

De fait, certains cantons étaient hors d'état d'équiper et d'armer leurs contingents ; ils cherchaient autour d'eux à qui emprunter le matériel indispensable. L'arsenal de Coire était vide. Schwytz ne demandait qu'à faire son devoir, à condition qu'on lui prêtât des fusils et des cartouches. Uri ne possédait ni cartouchières ni havresacs.

Les exemples les plus navrants de faiblesse militaire étaient fournis par le Tessin et le Valais. Cinq semaines après la décision de la Diète, ce dernier canton n'avait rien fait. « Nous

n'avons pas une demi-compagnie disponible », écrivait en date du 13 avril le colonel de Courten ; « un officier et 12 hommes sur le Simplon, un pareil détachement à St-Maurice forment le sommaire de nos efforts militaires en ce moment. Nous manquons de fusils, de gibernes ; on fait venir des draps de Bâle. Que peut-on attendre de nous dans le moment présent ? »

Quant au Tessin, profondément désorganisé par l'administration des baillis, il n'avait pas connu, jusqu'à l'Helvétique, d'organisation militaire et se trouvait toujours plus incapable de collaborer à la défense du pays. Son gouvernement n'avait pas profité de l'expérience de 1805 ; il promettait des hommes, mais il laissait à la Confédération le soin de les armer. Par une ironie cruelle, les cantons faisaient maintenant appel à ce même pouvoir central qu'ils avaient dépouillé de tout son matériel de guerre par le premier décret militaire de 1803.

La tension politique intérieure, en avivant les méfiances et les jalousies, contribua de son côté à paralyser les opérations. Entre Berne et Vaud, l'animosité des derniers conflits n'était pas calmée ; la question des indemnités n'était pas encore liquidée ; la surveillance incessante et non dissimulée exercée sur le jeune canton par les puissances alliées inquiétait les Vaudois. Aussi l'opinion publique s'émut, lorsqu'on apprit à Lausanne que plusieurs bataillons bernois se disposaient à passer la frontière cantonale. Le colonel Finsler, cédant aux instances du gouvernement vaudois, modifia l'itinéraire de la plupart de ces corps.

Au milieu de difficultés toujours renouvelées, il fallut un mois pour grouper 20 000 hommes. Cette armée fut formée en deux divisions qu'on échelonna de Genève à Bâle, sur le Jura, en cordon d'observation, suivant le système adopté précédemment sur les frontières autrichiennes et allemandes.

Les troupes étaient réparties de la façon suivante : la première division, sous les ordres du colonel de Gady, comprenait 15 bataillons, 5 divisions d'artillerie, 4 compagnies de carabiniers, une compagnie plus un détachement de chasseurs à cheval. Fractionnée en trois brigades, elle occupait les cantons de Vaud et Genève. Ses chefs de brigades étaient Guiguer de Prangins, Graffenried de Gerzensee et Girard, qui avaient leurs quartiers généraux à Nyon, Rolle et Orbe.

La deuxième division relevait directement du commandant

en chef installé à Berne. Forte de 21 bataillons, 6 divisions d'artillerie, 8 compagnies de carabiniers et 1 compagnie de dragons, elle surveillait le Jura jusqu'à Bâle. Les commandants de brigade Effinger, Füssli et Lichtenhahn se trouvaient respectivement à Neuchâtel, Nidau et Bâle.

Les extrémités de la ligne furent fortement occupées, sans toutefois qu'il y eût sur ces deux points danger immédiat. Bâle reçut 5000 hommes et dès le 17 mars, la garnison de Genève fut portée à 1200 hommes, sous les ordres de Guiguer de Prangins.

Le choix du général en chef caractérisa les sentiments de la Diète. Au début, l'armée fut commandée par le colonel Finsler, de Zurich, officier consciencieux, à l'esprit clair et mesuré. Dans la suite, Finsler remplit les fonctions de quartier-maître général.

Il fut remplacé par Nicolas-François baron de Bachmann-Anderletz, vigoureux vieillard âgé de septante-cinq ans et qui en paraissait à peine soixante. Toute la carrière de cet officier est consacrée à l'ancien régime. Glaronnais, né en 1740, il entre très tôt au service de France, fait la guerre de sept ans et prend part au 10 août. Echappé par miracle à la populace et revenu en Suisse, il crée un régiment qu'il conduit au roi de Sardaigne et reste en Italie jusqu'en 1798. Puis, infatigable, il forme de nouveaux corps, combat les Français dans la campagne d'Helvétie et contribue à la chute du gouvernement fédéraliste. Retiré en Allemagne pendant la période impériale, il rentre à Paris avec les Bourbons en 1814 et prend le commandement des régiments suisses de Louis XVIII. C'est là qu'il reçoit de la Diète un pressant appel auquel il se rend avec l'autorisation du roi.

Cette carrière militaire donne une idée précise des sentiments qui animaient le vieux monarchiste lorsqu'il se mit à la tête de l'armée fédérale. Pour lui, la proclamation de la Diète du 24 mars équivalait à une déclaration de guerre contre Bonaparte. D'instinct, il réglait ses mouvements sur ceux des alliés et fut, dès le début de la crise un docile instrument entre les mains de ceux qui cherchaient à compromettre la Suisse et à l'engager activement dans la lutte.

Le chef d'état-major, de Castella, patricien fribourgeois, très réactionnaire, partageait de point en point les idées de son chef.

Le colonel H.-Conrad Finsler représentait au sein du haut commandement un élément calme et modéré.

Cet homme distingué s'était fait connaître par son rôle dans le gouvernement de l'Helvétique. Un temps, il fut à la tête des finances de la République. Puis, dans le même ordre d'activité, il rendit les plus grands services à son canton d'origine, Zurich. En 1804, il fut nommé quartier-maître général de l'armée fédérale et prit part en cette qualité aux mises sur pied de 1805 et 1809. En 1814, il rédigea pour la Diète un rapport très remarqué sur les frontières militaires de la Suisse. L'année suivante, il reprit ses fonctions de quartier-maître.

Sous la conduite militaire de Bachmann et la direction administrative de Finsler, l'armée des cantons attendit les événements, en observation sur le Jura.

En Europe, les adversaires préparaient leurs forces et se mesuraient du regard.

II

La coalition, reconstituée au lendemain du retour de Napoléon, fixa le 25 mars son plan d'attaque. Cette fois encore, elle abandonnait le système de Blücher qui voulait foncer sur l'ennemi pour l'empêcher de se réorganiser ; elle préférait agir suivant la méthode plus lente que préconisait Schwarzenberg et qui devait, pensait-on, aboutir à l'écrasement certain et définitif de l'adversaire.

Six armées étaient réparties sur une longue ligne tracée des Pays-Bas à l'Italie. Les Anglo-Hollandais sous Wellington, en Belgique, les Prussiens sous Blücher dans les Ardennes, les Russes sous Barclay de Tolly en Alsace et en Lorraine formaient les trois premiers corps alliés. La 4^e armée comprenait les Autrichiens et les Allemands du Sud (Bavarois, Wurtembergeois, Hessois.) De beaucoup la plus forte, elle comptait 210 000 hommes ; directement commandée par Schwarzenberg, elle occupait l'Alsace, de Sarreguemines à Bâle. Par Péronne, Laon, Nancy et Langres, ces quatre puissantes masses s'apprêtaient à marcher concentriquement sur Paris.

Les deux dernières armées, groupées en Italie, étaient séparées de Schwarzenberg par la Suisse. 50 000 Autrichiens en Lombardie, sous Frimont, 25 000 Autrichiens et Italiens à Naples sous Bianchi, avaient reçu pour mission, les uns d'atteindre Lyon, les autres de pénétrer en Provence. La Confédération, prise entre les corps alliés de la Haute-Alsace et ceux de la

Haute-Italie, réussirait-elle à ne pas se laisser entraîner dans ce formidable mouvement offensif ?

Dès le premier moment, il apparut que Schwarzenberg en avait décidé autrement, malgré les traités, malgré la neutralité récemment confirmée par les puissances. Il entendait ne pas laisser subsister dans sa ligne de bataille un vide que les Suisses étaient incapables de combler. Il tenait à assurer son flanc gauche. Or, la Sardaigne ne pouvait assumer cette mission. Son roi faisait les plus grands efforts pour organiser une armée ; mais les Etats sardes n'étaient pas encore reconstitués et, la population savoyarde restait fortement attachée à la France dans les provinces restituées en 1814 à Victor-Emmanuel I^{er}.

Le service des approvisionnements des convois, aussi bien que les nécessités stratégiques, exigeaient impérieusement qu'on se servît des voies suisses. La nouvelle route du Simplon, notamment, établissait entre l'armée de Schwarzenberg et celle de Frimont une liaison sûre et commode ; l'œuvre de Napoléon se retournait contre lui.

Quelques membres des comités militaires alliés avaient, dès la première heure, parlé d'une collaboration effective de la Suisse à l'œuvre de la coalition. Cette idée fut provisoirement écartée. Il fallait d'abord préparer le terrain, contourner les obstacles qui s'opposaient à une violation de la neutralité, puis guetter le moment propice à une action rapide. C'est à quoi la diplomatie autrichienne s'employa avec habileté et persévérance.

Le problème ne laissait pas que d'être embarrassant. Le 20 mars 1815, le Congrès de Vienne avait formellement garanti la neutralité suisse. Il avait confirmé cette reconnaissance par des restitutions et des cessions de territoire. Comment, sans une éclatante inconséquence, violer le principe proclamé la veille ?

Les Alliés rencontraient dans leur propre camp le principal obstacle aux projets autrichiens. Le czar était plus que jamais opposé à une violation du sol helvétique. A la première alerte, La Harpe et Pictet de Rochemont¹ s'empressèrent autour de lui cherchant à prévenir l'action de leurs adversaires. L'influence de Frédéric-César sur son ancien élève n'avait pas baissé. Devant la volonté nettement exprimée par Alexandre, les géné-

1. Pictet de Rochemont, lié avec les archiducs autrichiens, chercha à obtenir de ces princes quelques assurances relatives à la neutralité suisse. Il n'eut aucun succès.

raux, conseillés par Metternich, temporisèrent. Le mot d'ordre fut que la neutralité suisse devait être respectée aussi longtemps et pour autant que les circonstances le permettraient, formule vague qui n'engageait à rien.

En Suisse, les risques de complications qui pouvaient surgir autant de la part des hommes au gouvernement que du côté populaire n'étaient pas encore écartés.

La déclaration du 24 mars était de nature à inspirer confiance aux alliés. Elle révélait la faiblesse et l'incertitude d'une assemblée que durant des années Napoléon avait habitué à ne pas se compromettre. L'acte qui aurait dû être une affirmation franche et claire du principe séculaire de la Suisse, ne contenait même pas le mot de neutralité.

Par les termes employés à l'égard de Bonaparte et des Bourbons, la Diète laissait entendre que la Suisse avait pris parti contre le perturbateur de la paix européenne, mais qu'elle se bornerait à la défense de ses frontières, telles que le congrès de Vienne les avait fixées. Présentée sous cette forme embarrassée, la déclaration du 24 mars semblait destinée à donner avant tout satisfaction aux puissances.

C'est bien ainsi que le peuple la comprit ; en plusieurs lieux il lacéra la proclamation de ses représentants.

Il importait de ne pas provoquer une manifestation trop bruyante du sentiment public ; pour cela, il convenait, en procédant graduellement, de gagner d'abord à l'idée du passage les personnalités influentes, puis de vaincre les scrupules de la Diète et de préparer peu à peu l'opinion à l'événement inévitable.

La tactique adoptée par la diplomatie autrichienne devait consister à compromettre autant que possible les cantons auprès de la France, de façon à rendre naturelle, désirable, l'intervention des alliés et même à obtenir une coopération active de l'armée suisse contre Napoléon.

Ce fut là le véritable objet de la mission bien connue du général baron de Steigentesch. Le général autrichien fit son apparition en Suisse dans les derniers jours d'avril. Officiellement il était le porte-parole de Schwarzenberg auprès de la Diète. Il était chargé de s'enquérir des mesures prises par la Confédération pour assurer sa neutralité et coordonner les mouvements de Bachmann avec ceux des Alliés.

Le généralissime avait bien choisi son homme. Actif, plein

de souplesse et de tact, Steigentesch exécuta à la lettre les ordres détaillés de son chef. Il sut inspirer confiance ; il conforma son attitude aux instructions qui lui prescrivaient d'éviter jusqu'à « l'apparence de vouloir ordonner par lui-même, » et de « se gérer de façon à ce qu'en fait, le commandement lui fut imposé par les Suisses eux-mêmes. »

Muni de pleins-pouvoirs pour discuter avec Bachmann, Steigentesch se rendait le 30 avril à Berne auprès du commandant en chef. Il s'efforça de gagner les cercles militaires qu'il sut conquérir aussi bien par son amabilité que par l'habileté avec laquelle il usa de ce que Pictet appelait la « tactique des cordons, », c'est-à-dire la distribution d'ordres et de décorations.

Aux côtés de Bachmann, le baron prit un rôle considérable. Restant en apparence au second plan, il insinuait habilement au général suisse les propositions favorables aux Alliés. Bientôt, il exerça même sur le commandant supérieur une sorte de tutelle qui, avec le temps, devint gênante. Schwarzenberg espérait qu'en fin de compte, les cantons remettraient à son envoyé la direction de l'armée fédérale et il avait ordonné à Steigentesch de travailler dans ce sens. Sur ce point cependant les lois étaient formelles ; les fonctions de général devaient être remplies par un Suisse.

Le rusé baron trouva une compensation à ce petit échec dans les rapports qu'il noua directement avec les différents cantons. Son autorité était si considérable que certains gouvernements le consultaient sur des questions militaires, sans s'inquiéter de Bachmann. C'est ainsi que sur la demande des autorités genevoises, il fit sortir de cette place deux bataillons vaudois suspects de bonapartisme.

Steigentesch avait un service de renseignements très soigné ; ses espions répandus dans le pays lui fournissaient toutes les indications nécessaires au rapport détaillé qu'il envoyait chaque semaine à Schwarzenberg.

Dans le courant d'avril, le généralissime autrichien avait rapproché ses corps de la frontière suisse. Il chargeait son commissaire de préparer deux voies militaires pour pénétrer en France, l'une par Bâle, l'autre par le Simplon. Une troisième route devait servir de communication entre le Rhin et l'Italie. A la fin du mois, toutes les dispositions étaient prises. Le moment approchait où il deviendrait nécessaire d'opérer sur la Diète la pression décisive qui ferait tomber les derniers obstacles au

passage des troupes autrichiennes. Il est facile de suivre jour par jour les effets gradués de l'action sagement conduite, faite tour à tour de persuasion et d'intimidation qui conduisit la coalition au but désiré.

En réalité, la Suisse était déjà entrée dans la voie où la diplomatie des Alliés voulait la conduire. De fait, la rupture avec la France était consommée.

Dès son arrivée à Paris, Napoléon avait essayé de renouer des relations avec la Suisse. Il avait communiqué son retour à ses « très chers et grands amis » de la Diète en leur affirmant son dessein de ne plus connaître d'autre guerre que la « lutte sainte de la félicité des peuples. » En même temps il cherchait à accréditer un ministre auprès des cantons. A ce message d'une courtoisie inaccoutumée, l'assemblée donna la réponse catégorique qu'exigeaient ses intérêts. La Suisse, déclarait-elle, ne pouvait suivre un « système opposé à celui de toutes les puissances de l'Europe. » D'ailleurs, le 2 avril, les ministres de la coalition avaient pris soin de faire connaître à Berne et à Zurich que toute autre formule serait considérée comme une « insulte aux puissances alliées. » D'autres notes suivirent dans lesquelles la Suisse déclarait ne reconnaître d'autre souverain à la France que Louis XVIII. Napoléon savait désormais à quoi s'en tenir. Lorsque la Confédération eut établi ses troupes sur le Jura, il riposta en organisant les corps de Lecourbe et de Suchet.

Cette Suisse, dûment compromise auprès de la France, il fallait maintenant l'amener à renoncer provisoirement à sa neutralité. Les ministres des puissances commencèrent leur travail souterrain par des entrevues discrètes avec le président de la Diète, le bourgmestre David de Wyss. Puis les démarches devinrent plus pressantes et bientôt le digne magistrat ne put se dissimuler la vanité d'une résistance quelconque. Dès le 4 mai, on évitait déjà, dans toutes les communications officielles, de prononcer le mot de neutralité. Le 6 mai survint une note qui faisait nettement ressortir le point de vue des alliés, tout en l'enveloppant de formules diplomatiques et de réticences. Il y était question d'une action militaire « qui, exempte d'ambition, n'a de troupes que pour défendre l'indépendance et la neutralité, » de « mesures d'énergie proportionnées aux circonstances extraordinaires du moment, » mais « sans conséquence pour l'avenir ». Pour finir, les puissances engageaient la Suisse à se

ranger sur leur propre ligne politique, non pour porter atteinte au principe de neutralité, mais uniquement pour accélérer l'époque où ce principe pourrait s'appliquer d'une manière utile et permanente.

Au sein du gouvernement central, toute opposition se tut. Restait à gagner la Diète. La note des puissances y fut accueillie avec une réserve craintive. Seuls deux députés osèrent s'élever avec force contre les prétentions des alliés et affirmer la nécessité d'une stricte neutralité. Ce furent Wieland, de Bâle, et surtout Muret, de Vaud. Ce dernier donna libre cours à son indignation dans une apostrophe d'une éloquence émue. « Serait-il donc vrai, s'écria-t-il, que la Suisse appartînt au premier occupant, de telle sorte qu'il dépendît de ses voisins de la traverser à leur gré, dans tous les sens, en armes et d'en faire le théâtre de leurs guerres? Serait-il donc vrai qu'elle dût se soumettre à une pareille ignominie, ou que pour s'y soustraire, elle dût faire des traités qui lui donnassent l'air d'y consentir? J'aurais cru naguère soulever un Suisse d'indignation en osant faire une telle question, et cependant, aujourd'hui, j'entends des représentants de la Suisse, non seulement le dire dans cette enceinte, mais encore je vois la Diète sanctionner un traité qui semble le proclamer en présence de l'Europe entière. » Pour Muret, le fait seul d'entrer en discussion avec les ministres étrangers au sujet de la neutralité, constituait une violation du principe. C'est dans ce sens qu'il inscrivit au protocole une énergique protestation.

La harangue du député vaudois, appuyée par les représentants de Schaffhouse et des nouveaux cantons, avait causé une certaine émotion. Le ministre autrichien de Schraut la qualifiait de « langage abusif et perfide » et reconnaissait qu'elle aurait pu ébranler d'autres députés. Elle valut à son auteur d'être éliminé de la commission diplomatique de la Diète.

Les tractations qui suivirent ne pouvaient être que de simples formalités, destinées à sauver les apparences vis-à-vis du pays. Une commission spéciale composée du bourgmestre de Wyss, de l'avoyer de Mülinen et de Wieland fut chargée de discuter la question avec les ministres des puissances et essaya de défendre des positions perdues d'avance.

C'est en vain que ces trois hommes montrèrent l'impression défavorable produite sur le peuple et les troupes suisses par un passage de corps armés sur le territoire de la Confédération.

Leurs objections reçurent toutes la même réponse : les puissances ne renient pas les garanties accordées aux cantons à Vienne ; elles ne font que les confirmer, en détruisant de leurs mains le seul pouvoir en Europe qui n'a jamais respecté aucune neutralité.

Le résultat de ces négociations fut la fameuse convention du 20 mai, par laquelle la Suisse adhérait au système des alliés et s'engageait à y coopérer par tous les moyens. Elle s'engageait à organiser un corps de réserve pour appuyer l'action des 30 000 hommes déjà mobilisés. Elle admettait enfin le passage des troupes alliées à travers son territoire, dans « le cas d'urgence », et avec l'autorisation de la Diète. En échange, les puissances renonçaient à établir sur sol suisse des routes militaires, des hôpitaux et des dépôts de vivres et de munitions.

Le compromis ne satisfit pas entièrement Steigentesch et Schwarzenberg, qui avaient espéré une adhésion sans réserve. Mais avec l'abandon du principe de neutralité, la coalition avait atteint son principal but, et quant au « cas d'urgence », il n'était pas difficile à créer.

Les diplomates eurent à vaincre une dernière résistance, lors de la ratification de la convention par les cantons. La majorité des Etats souscrivit aussitôt à la capitulation. Genève, à laquelle son entrée récente dans la Confédération imposait une prudence toute spéciale, se trouvait entre deux alternatives fâcheuses : se séparer des autres cantons en refusant de ratifier l'acte ou, dans le cas contraire, s'exposer aux représailles des troupes françaises qui se trouvaient maintenant aux portes de la ville. Les députés genevois à la Diète finirent par céder aux instances des ministres, surtout de Stratford Canning, et par donner leur adhésion. Par contre, Bâle, Tessin et Vaud rejetèrent la capitulation, le premier canton à deux voix de majorité, le dernier à l'unanimité des 130 voix du Grand Conseil.

Ce vote mit un baume sur les blessures de La Harpe, désespéré de voir son pays adopter un projet contre lequel il avait lutté jusqu'à la dernière minute. Depuis son retour de Vienne, il était devenu le centre de toutes les résistances. Steigentesch le trouvait partout sur son chemin et s'irritait de voir ses propres manœuvres contrecarrées. Fort de la confiance du czar, le patriote vaudois déclamait incessamment contre la convention, les commissaires suisses et les ministres étrangers. Son tempérament impressionnable et impétueux ne connaissait ni retenue

ni formule de diplomatie. Son ressentiment, au dire de M. de Schraut, éclatait même à la table d'hôte où il dînait avec M^{me} de La Harpe. Mais toutes les portes se fermaient. Frédéric-César assistait, impuissant et navré, à ce qu'il appelait le « convoi funèbre de l'indépendance de son pays ». « Je me tais, écrivait-il le 14 juin, à Pictet, et je fais bien, car je risquerais à tenir le langage d'un homme libre... je commence à reconnaître que ce n'est point en Suisse que je dois choisir un asile et je m'occupe d'en chercher un autre ailleurs... loin du théâtre militaire ou diplomatique et surtout loin de mon pays, qui me deviendrait odieux depuis qu'il est descendu au rang des Nababies de l'Ouse et du Bengale, depuis que la liberté n'y existe plus. »

Dans les cantons, la déception fut vive ; jusqu'au dernier moment on avait espéré éviter une violation de territoire ; gouvernements et particuliers faisaient de leur mieux pour activer la mise sur pied des troupes et pour donner à l'Europe les meilleures preuves d'une neutralité bien garantie. Les Vaudois notamment, dont les députés avaient été seuls, au cours de ces débats, à donner une note énergique, manifestèrent ouvertement leur douloureuse inquiétude.

Le 10 juin, la Diète lançait une proclamation retentissante à l'armée pour lui rappeler sa mission. C'est en vain qu'elle y fit retentir les mots de « Suisse neutre » et de « défense du territoire » et qu'elle y évoqua les « grandes actions des pères ». Ces déclarations sonnaient creux, et laissaient une impression de gêne douloureuse.

(*A suivre.*)

H. MURET,
capitaine d'artillerie.

B. DE CÉRENVILLE.
capitaine d'infanterie.

